

# UN VAROIS, TUEUR DE LIONS

Petite ville de 5000 habitants aujourd'hui, Pignans, au XIX<sup>ème</sup>, a vu naître un homme dont la biographie, peu commune, nous ramène aux débuts de la colonisation française en Afrique, avec un parfum de poudre à canon et d'exotisme.

Jules Gérard naît à Pignans en juin 1817 (sa maison natale est l'actuelle mairie du village) Garçon vif, bagarreur, dégourdi, il s'est habitué à traquer et tuer le petit gibier dans les forêts autour du village ; il est vite reconnu comme un chasseur habile et malin, très bon connaisseur des armes à feu. Sa réputation, certes locale, l'encourage à « toujours plus » dans sa passion cynégétique...

Adolescent quand il perd son Père, il se contente du service minimum pour sa scolarité...

Lors de la cérémonie de conscription, il est exempté grâce à un tirage au sort « favorable »... Mais c'est une situation qui ne lui convient pas, au désespoir de sa Mère qui le voit faire des démarches incessantes pour le volontariat. (1)

C'est ainsi qu'en 1841, il s'engage dans une unité de spahis (2) pour l'Algérie, où l'armée française est en campagne depuis une douzaine d'années.

Basé à l'Est de la Kabylie, à Quelma (petite sous-préfecture de 2000 h du département de Constantine) Gérard satisfait à ses obligations militaires, mais il sait mieux que quiconque observer l'environnement, les animaux sauvages, surtout les lions et les panthères, qui attaquent les troupeaux, désespérant ou terrorisant les populations locales. Avec l'accord tacite de sa Hiérarchie, il se déplace assez librement dans les alentours montagneux de la région, innovant dans les procédures de chasse au gros gibier, dessinant même un fusil nouvelle génération qui sera fabriqué pour lui !

Au début de l'été 1842, il tue (de nuit) un lion, le premier d'une belle série puisque 10 ans plus tard, son tableau de chasse est estimé à 26 fauves !

Ses succès de tireur d'élite le font passer, chez les Autochtones, du statut de « roumi » à celui de « katel sioud », le maître des lions ...

Très bon soldat, il monte vite en grade, est promu jusqu'au capitanat ; en métropole, son comportement et sa bravoure font parler de lui : il est bien estimé, surtout pour les services rendus aux populations des Aurès, est donc honoré par des cadeaux, dans le registre de sa spécialité (ce sont toujours des armes de collection offertes par les personnalités de l'époque, dont le duc d'Aumale et Napoléon III lui-même.)

Une telle réussite le rend célèbre : sollicité pour écrire, il fait éditer en 1855 un livre (illustré par Gustave Doré) dans lequel sont résumés ses exploits. Le Public, dans la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup>, adore ces récits ayant trait aux colonies et/ou à l'aventure.

Il va alors être mis en congé par l'Armée parcequ'il a le profil idéal pour être responsable de l'exploration de l'Afrique subsaharienne : il a de l'audace, du bon sens, est dur au mal ; en 1862, il fonde la Société africaine exploratrice, cynégétique et zoologique, avec l'aval de l'Académie des Beaux-Arts et des autorités impériales de Paris. Son activité le fait se déplacer dans le sud algérien puis le long des côtes sénégalaises

Il est cependant mal soutenu financièrement ; malgré le mécénat (en provenance d'Angleterre !) il peine à aboutir dans ses projets qui, il est vrai, concernent quasiment toute l'Afrique occidentale, dans les territoires de laquelle il s'investit inlassablement.

Il va malheureusement perdre la vie en 1864, âgé de 47 ans, en recherchant la source du fleuve Niger en Sierra Leone (et ce, peut-être, lors d'une embuscade)

En 1964, pour le centenaire de sa mort a été érigé à Pignans un monument commémoratif : tout près de l'école, une fontaine avec en son centre une statue représentant le héros local et deux lions couchés ( sculpture de Olivier Descamp )

Enfin, il se dit que le fameux caïman empaillé pendu sous le plafond des la chapelle N.D des anges , est un trophée de chasse que Jules Gérard aurait offert pour faire office d'ex-voto.

(1) En 1837 ( Jules est âgé de 20 ans, donc appelé à la conscription ) le recrutement des soldats est sous le coup de la loi Gouvion- St Cyr ( 1818 ) et se fait par tirage au sort ( du fait d'un moindre besoin quantitatif de troupes ). Le conscrit, s'il tire un « bon numéro », peut être exempté ! Malgré un « mauvais numéro », l'appelé pouvait désigner un remplaçant, à condition d'y mettre le prix fort... Cette pratique , au XIXème, a plusieurs fois été votée puis résiliée. Elle a laissé l'expression « tirer le bon numéro »

Le tirage au sort à la conscription a été définitivement supprimé en 1905.

(2) Spahis = escadrons de cavalerie pour l'armée française en Afrique du Nord, d'abord en Algérie ( soldats aux burnous rouges ) puis en Tunisie, puis au Maroc . Corps créés en 1834, dissous en 1962 ( il reste toutefois aujourd'hui un régiment « héritier », le 1er R. spahi basé à Valence )